

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Nous sommes là pour vous aider

Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles
pref-defense-protection-civile@pas-de-calais.gouv.fr
ou pref-erp@pas-de-calais.gouv.fr

Dossier actualisé le 05 juin 2015

MANIFESTATION TYPE « GRAND RASSEMBLEMENT »

L'utilisation de ce formulaire est fortement conseillée pour toute manifestation devant rassembler un grand nombre de personnes en dehors d'un lieu tel qu'un Etablissement Recevant du Public (ERP), chapiteau (CTS) ou autre enceinte destiné et homologué à cet effet.

Ce dossier, complété par l'organisateur de la manifestation, sera transmis au (x) maire (s) de (s) commune(s) concernée (s) puis le cas échéant, adressé par le maire au Sous- préfet d'arrondissement ou au Préfet (SIDPC).

Il n'est cependant pas obligatoire que le document transmis se présente de cette manière mais il doit répondre aux points présentés ci-dessous.

Si l'effectif public estimé est compris entre 5 000 et 9 999 personnes, le dossier sera transmis par le maire au Sous-préfet d'arrondissement compétent, ce dernier pouvant s'il le souhaite l'adresser pour examen et avis au Préfet (SIDPC) ;

Si l'effectif public attendu est égal ou supérieur à 10 000 personnes, le dossier sera examiné par la sous-commission départementale de sécurité et d'accessibilité réunie en formation « grand rassemblement » **Le dossier complet en 7 exemplaires doit être transmis au moins deux mois avant la date de la manifestation.**

Pour un effectif inférieur à 5 000 personnes, le maire peut examiner seul le dossier relatif à la manifestation prévue (hormis les activités soumises à réglementation spécifique citées au paragraphe 4 ci-dessous).

NB : Toute manifestation sportive, récréative ou culturelle à but lucratif de plus de 1 500 personnes doit être déclarée au maire de la commune.

INFORMATIONS GENERALES SUR LA MANIFESTATION

1, Nom, qualité des organisateurs :

.....

-Adresse postale :

.....

-Numéro de téléphone : N° de fax :

- Adresse électronique
(courriel) :

2 Nature de la manifestation :

.....

- Manifestation avec accès payant : oui – non (rayer la mention inutile)

(si la manifestation est à but lucratif avec accès payant, le service d'ordre sera assuré par une entreprise privée agréée- si la manifestation est gratuite le service d'ordre est assuré par les forces de l'ordre)

3 Date :

- Horaires (heure de début / heure de fin)

4 Activités sur le site :

- Si feu d'artifice (pour les tirs K4 ou plus de 35 kg matière active) : déclaration en préfecture à effectuer (1 mois au moins avant la manifestation) ;
- Si manifestation aérienne : saisir le bureau chargé de la réglementation en sous-préfecture ou préfecture pour l'arrondissement d'Arras;
- Si manifestation sportive motorisée dans un lieu non ouvert à la circulation : saisir le bureau chargé de la réglementation en sous-préfecture ou préfecture pour l'arrondissement d'Arras ;
- Si épreuves et compétitions sportives sur la voie publique : saisir le bureau chargé de la réglementation en sous-préfecture ou préfecture pour l'arrondissement d'Arras;
- Si buvette temporaire : obtenir l'autorisation du maire.

5 Planning des activités prévues (joindre le planning détaillé, si nécessaire) :

.....

.....

6 Lieu de la manifestation (adresse, configuration, champ, terrain de football, voies publiques,...) Il appartient à l'organisateur de fournir les copies des autorisations d'occuper les terrains délivrée par les propriétaires concernés.

.....

.....

- Présence d'obstacles naturels gênants (arbres, falaises,...) : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées en cas de maintien du site.

.....

.....

- Présence de cours ou plans d'eau : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées en cas de maintien du site.

.....

- Présence d'équipements dangereux ou gênants : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées en cas de maintien du site.

.....

- Présence d'habitations (gêne occasionnée pour les riverains, continuité des secours devant leur être apportée) : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées en cas de maintien du site.

.....

- Présence d'entreprises (présence d'une activité incompatible avec une concentration de personnes) : oui non

- Présence d'objets blessants : projectiles, objets coupants,... : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées en cas de maintien du site.

.....

7 Capacité d'accueil du lieu (si connue) :

8 Nombre de spectateurs attendus :

9 Effectif maximal attendu simultanément :

10 Type de spectateurs attendus :

Age : présence de mineurs non accompagnés oui non

Eventuellement, autres précisions :

.....

ORGANISATION DE LA SECURITE

11 Nom, adresse et qualité du responsable de la sécurité :

.....

12 -Service d'ordre :

Si manifestation à but lucratif, convention déjà signée avec entreprise agréée oui non

Si oui,

- Composition :

- Qualification :

- Dispositions :

.....

Si manifestation gratuite, les forces de l'ordre sont elles déjà informées oui non

-Eventuellement, autres mesures de sécurité prévues :.....
.....
Si manifestation nocturne : description du dispositif d'éclairage prévu qui doit être conforme à la réglementation en vigueur.

13 Moyens de secours présents durant la manifestation (à indiquer sur le plan d'implantation des moyens de secours) :

- Postes de secours (préciser personnel, matériel,...) :

(Le Dispositif Prévisionnel de Secours devra être assuré par une association disposant d'un agrément de sécurité civile en cours de validité- le DPS devra satisfaire aux dispositions du Référentiel National).....
.....
.....
.....

- Moyens de lutte contre l'incendie (préciser personnel, matériel, pour les extincteurs : description des matériels nombre et nature des extincteurs...) :

- Autres moyens (à préciser : par exemple : groupe électrogène de secours, matériel de sauvetage aquatique,...) :

14 Moyens de secours susceptibles d'être appelés :.....
.....

15 Moyens d'alerte des secours (téléphone, radio,...) :.....
.....

16 Voies de circulation des services de secours sur l'ensemble du site (accès prévus pour l'arrivée des secours- à indiquer sur le plan des axes de circulation) :.....
.....

17 Problème des véhicules en stationnement gênant sur les axes non autorisés au stationnement, recours à une fourrière agréée convention oui non

18 Neutralisation de la circulation et du stationnement aux abords du site
Déviations, coupures de routes oui non

Si oui, lesquelles :.....
.....

19 Gestion des accès restreints : invités, personnalités, personnels... description du dispositif mis en place (faire figurer sur un plan) :.....
.....
.....

20 Barrièreage du site: description du dispositif :

21 Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs :

- Moyens d'alerte (sonorisation,...) :
- Sorties permettant l'évacuation (si nécessaire, à indiquer sur un plan,...) :
- Personnels encadrant l'évacuation :

22 Autres mesures de sécurité mises en place :

23 Dispositions prises en matière d'hygiène (à indiquer sur le plan d'implantation générale) :

- Points d'eau (nombre,...) :
- Sanitaires (nombre, ...) :
- Evacuation des déchets (nombre de poubelles, localisation...) :
- Autres mesures (préciser,...) :

24 Emplacements réservés au stationnement (à indiquer sur le plan d'implantation générale) :

- Nombre de parkings :
- Emplacement :
- Nombre de places offertes (au total et par parking) :
- Mesures de sécurité éventuelles (gardien,...)

25 Mesures liées à la circulation (routière, ferroviaire,...) :

- Neutralisation de voies (préciser lesquelles,...à indiquer sur le plan des axes de circulation) :
- Déviations éventuelles (préciser lesquelles,...à indiquer sur le plan des axes de circulation) :

26 Présence de matières dangereuses sur le lieu de la manifestation (bouteilles de gaz,...) :

- Nature des matières dangereuses :.....
.....
.....
- Emplacement (lieu de stockage,... - à indiquer sur le plan d'implantation générale) :
.....
.....
- Mesures de sécurité appliquées :.....
.....
.....

27 Installations électriques :

- Type (groupe électrogène, coffret électrique,...) :.....
.....
.....
- Emplacement (à indiquer sur le plan d'implantation générale) :.....
.....
.....
- Mesures de sécurité associées :.....
.....
.....

28 Autres types d'installations (à préciser : type, emplacement, mesures de sécurité associées,...) :.....
.....
.....

29 Installations provisoires (chapiteaux, tentes, structures, tribunes, ...) à indiquer sur le plan d'implantation générale) : oui non

Si oui, solliciter l'avis des commissions de sécurité incendie et accessibilité si prévu par les textes.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- *Plan d'implantation générale* : indiquant notamment les accès du public, l'emplacement des parkings, chapiteaux, tribunes, buvettes, sanitaires,...
- *Plan d'implantation des moyens de secours* : indiquant notamment l'emplacement des postes de secours, poste de commandement, voies de secours,...
- *Plan des axes de circulation* : indiquant notamment les axes fermés, prioritaires, secondaires, réservés aux secours, les sens d'accès,...
- *Tout autre plan utile (à préciser)*.....
- *Organigramme de l'organisation*, indiquant notamment les personnes et organismes participant à la manifestation et les tâches qui leur sont confiées.
- *Planning détaillé des activités* : indiquer notamment le planning par site, si plusieurs sites concernés.

(*) : Ce formulaire et les plans demandés seront transmis **au moins deux mois avant la date de la manifestation**, en 7 exemplaires, par le maire de la commune concernée à l'adresse suivante :

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Cabinet du Préfet-SIDPC
Rue Ferdinand Buisson
62020 Arras Cedex 9

P.S : le dossier établi au titre du « Grand Rassemblement » est indépendant de la procédure et du dossier à constituer le cas échéant au titre de la sous-commission ERP (Etablissements Recevant du Public) et IGH chargée notamment des CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures).

Vous pouvez obtenir toute précision complémentaire sur ces procédures en appelant le SIDPC au